

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

74240

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

OBJET
N° 2025-67

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023.32 en date du 11 février 2023, délégrant à Monsieur le Maire un certain nombre d'attributions conformément aux articles L.2122.22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Tarifs péri/extrascolaires
2025/2026

CONSIDERANT la nécessité de fixer les tarifs périscolaires et extrascolaires 2025-2026 pour le service enfance et réussite éducative,

DÉCIDE

Article 1 : DE FIXER les tarifs des dispositifs périscolaires et extrascolaires du service enfance et réussite éducative conformément au tableau annexé à la présente décision.

Article 2 : DIT que ces tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2025.

Article 3 : DIT que le Conseil Municipal sera informé de la présente décision lors de sa prochaine réunion, conformément à l'article L.2122.23 du Code Général des collectivités Territoriales.

FAIT à GAILLARD, le 29 avril 2025

Le Maire,
Antoine BLOUIN



Décision devenue exécutoire compte tenu :

de sa réception en Sous-Préfecture le : 30/04/2025

de sa mise en ligne le : 30/04/2025

de sa notification le :

TARIFS PERI/EXTRASCOLAIRES MERCREDI 2025-2026												
CENTRE DE LOISIRS MUTUALISE GAILLARD/ETREMBIERES												
Quotient familial	Mercredi journée avec repas		Mercredi journée sans repas		Mercredi Demi-journée		Mercredi demi-journée sans repas		Mercredi journée avec repas		Mercredi demi-journée sans repas	
	Coût/jour		Coût/jour PAI		Coût/demi-journée avec repas		Coût/demi-journée sans repas		Coût/demi-journée avec repas		Coût/demi-journée sans repas	
	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +
T1	13,89	12,37	12,48	11,83	7,43	6,81	7,43	6,81	6,24	5,92	6,24	5,92
T2	14,95	13,33	12,85	12,21	8,54	7,84	8,54	7,84	6,43	6,10	6,43	6,10
T3	16,18	15,38	13,39	12,91	9,71	9,23	9,71	9,23	6,69	6,45	6,69	6,45
T4	20,44	19,42	16,18	15,38	12,26	11,65	12,26	11,65	8,09	7,69	8,09	7,69
T5	27,82	26,46	21,03	20,01	16,69	15,88	16,69	15,88	10,52	10,01	10,52	10,01
T6	30,26	28,75	21,81	20,78	18,15	17,25	18,15	17,25	10,90	10,39	10,90	10,39
T7	32,92	31,27	22,78	21,68	19,75	18,76	19,75	18,76	11,39	10,84	11,39	10,84
T8	37,75	35,86	26,85	25,55	22,65	21,52	22,65	21,52	13,42	12,78	13,42	12,78
Extérieurs : tarif maximum												
Forfait « retard » : 20€ supplémentaires par 1/2 heure de retard												

TARIFS PERI/EXTRASCOLAIRES 2025-2026 - GAILLARD					
Quotient familial		Restauration scolaire	Restauration scolaire avec PAI (panier repas fourni par les parents)	Périscolaire matin / soir	Ecole des sports
		Coût / midi	Coût/midi	Coût/30 minutes	Coût/séance
T1	0 à 400	1,40	0,83	0,91	0,64
T2	401 à 600	2,10	1,25	1,03	0,64
T3	601 à 800	2,80	1,68	1,16	0,95
T4	801 à 1200	4,25	2,55	1,29	0,95
T5	1201 à 1600	5,64	3,39	1,70	1,27
T6	1601 à 2000	7,04	4,23	1,86	1,27
T7	2001 à 2400	8,44	5,49	2,01	1,58
T8	2401 et +	9,14	5,65	2,17	1,58
Forfait « retard » : 20€ supplémentaires + nombre de ½ heure de retard					
Extérieurs : tarif maximum					
Enfant non-inscrit à la restauration scolaire mais pris en charge par le service : Tarif unique de 10.65€					

TARIFS PERI/EXTRASCOLAIRES VACANCES 2025-2026					
CENTRE DE LOISIRS MUTUALISE GAILLARD/ETREMBIERES					
Quotient familial		Vacances Avec repas		Vacances Sans repas	
		Coût/jour		Coût/jour PAI	
		Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +	Tarif 1 ^{er} enfant	Tarif 2 ^{ème} enfant et +
T1	0 à 400	13,89	12,36	12,48	11,83
T2	401 à 600	14,95	13,33	12,85	12,21
T3	601 à 800	16,18	15,38	13,39	12,91
T4	801 à 1200	20,44	19,42	16,18	15,38
T5	1201 à 1600	27,82	26,46	21,03	20,01
T6	1601 à 2000	30,26	28,75	21,81	20,78
T7	2001 à 2400	32,92	31,27	22,78	21,68
T8	2400 et +	37,75	35,86	26,85	25,55
Extérieurs : tarif maximum					
Forfait « retard » : 20€ supplémentaires par ½ heure de retard					